

VIVRE ENSEMBLE EN PARTAGEANT NOS DIFFERENCES



Jusqu'au
31 juillet 2014

Les Maisons des Associations en Rhône-Alpes

01 – AGLCA - Maison de la vie associative de Bourg-en-Bresse
Aurélié ROBIN : 04 74 23 29 43 - aglca@aglca.asso.fr

38 – VILLE DE GRENOBLE - Maison des Associations de Grenoble
Kamel BOUZERARA : 04 76 87 54 61 – kamel.bouzerara@ville-grenoble.fr

42 – UASEL - Union des Associations de Saint-Étienne et de la Loire
Alexandra TAREL : 04 77 33 90 23 - uasel@orange.fr

69 – CABV - Centre associatif Boris Vian
Corinne ROMEU : 04 72 50 09 16 - corine.romeu@cabv.com

69 – REZO 1901 – Maisons des Associations de Lyon
Jean-François GRILLET : 06 80 05 44 50 - contact@rezo1901.org

Animée par la conviction que le « vivre ensemble » est la voie pour construire une société plus juste et plus responsable, la Fondation SNCF s'est associée au Réseau national des maisons des associations pour valoriser les initiatives inter-associatives locales, citoyennes et créatrices de lien social.

Pour participer

Modalités de participation

Pour participer à l'appel à projets "Vivre ensemble en partageant nos différences", il est nécessaire de se rapprocher d'une maison des associations impliquées dans la démarche (liste ci-dessus). Les dossiers qui n'auront pas été suivis par une maison des associations inscrite dans la démarche ne seront pas étudiés.

Date de clôture de l'appel à projets : 31 juillet 2014

Dotations : définie par un jury d'experts, constitué afin de sélectionner les lauréats. La dotation ne pourra excéder 30 % du budget prévisionnel de l'action.

Les critères

Critères de l'appel à projets 2014

Pour être éligible, le projet doit remplir les conditions suivantes :

- **Projet inter-associatif** lié au Vivre ensemble
- correspondant à **une des thématiques suivantes : intergénérationnel, handicap/valide, mixité filles/garçons, interculturel**
- Concernant un **public jeune** (moins de 25 ans)
- avec une dimension de **partage et d'échanges entre deux publics** qui ne se côtoient pas habituellement.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'une maison des associations inscrites dans la démarche pour avoir le détail des critères de cet appel à projets, étudier l'éligibilité de votre projet et vous faire accompagner dans sa réalisation.

Plus de détails en ligne sur le site du Réseau National des Maisons des Associations :

<http://www.maisonsdesassociations.fr/62-soutien-aux-projets-inter-associatifs>